

32^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 24 octobre 2017 à 19h30

À la Halle polyvalente de Glovelier

Présidente : M. Nicole LACHAT, Présidente.

Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Abel Gelso, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.

M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

Excusé : -

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 36 du 11 octobre 2017, ainsi que par affichage public.

Mme la Présidente Nicole Lachat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Halle polyvalente de Glovelier. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, aux représentants de la presse et au public.

Mme Lachat communique que la présente séance a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le Journal officiel n° 36 du 11 octobre 2017. Elle donne connaissance de l'ordre du jour. Ce dernier est accepté sans modification.

La Présidente donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Yves Beuchat (PDC) est excusé et non remplacé.

Mme Geneviève Basset (PCSI+RC) est excusée et remplacée par M. Laurent Beuchat.

Mme Céline Grellier (PCSI+RC) est excusée et remplacée par M. Hubert Fleury.

M. Vincent Seuret (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Gérald Membrez.

M. Patrick Ballaman (PS) est excusé et non remplacé.

M. Markus Berchier (UDC+AB) est excusé et non remplacé.

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) est excusé et remplacé par M. Yoann Schaffter.

M. Damien Lachat (UDC+AB) est excusé et non remplacé.

28 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2017.

Le procès-verbal du 20 juin 2017 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Mme la Présidente rappelle que la séance du Conseil général prévue le 26 septembre 2017 a été annulée, car il n'y avait aucun dossier à traiter à ce moment-là. Entretemps, la commission des eaux et la commission des finances arrivaient au terme de leur étude et jugeait important d'organiser une séance d'information concernant les règlements sur les eaux. Le bureau a donc pris la décision d'organiser cette séance en ajoutant les points habituels de début de séance afin de permettre aux

personnes de pouvoir s'exprimer, notamment par les questions orales. Mme la Présidente prie les membres du Conseil général de bien vouloir excuser cette manière d'agir inhabituelle et les remercie de leur compréhension.

Mme la Présidente communique que le bureau, toutes tendances politiques confondues et dans sa majorité, a souhaité réagir aux événements qui ont secoué notre commune ces derniers temps. Il a semblé important au bureau de donner un avis positif du travail effectué durant cette première législature. Si tout n'était pas parfait, nous en sommes conscients un grand travail a été accompli pour mettre sur les rails la commune de Haute-Sorne. Il reste des choses à améliorer, voire à changer, mais les futures autorités communales peuvent partir sur des bases solides.

Les anciens présidents du Conseil général, ainsi que Mme la Présidente elle-même, ont également réagi dans le même sens : « nous avons le désir de communiquer avec quel engagement les membres du Conseil général ont œuvré et que, même si les avis divergent parfois en fonction de nos sensibilités propres, les décisions ont toujours été prises démocratiquement. »

Le rapport du canton est maintenant connu et a été publié dans son intégralité. Tout le monde a pu en prendre connaissance : pas de manquements graves, mais des erreurs de gestion. Travaillons dès à présent ensemble pour améliorer le fonctionnement de notre commune et en donner l'image d'une belle réalisation relève Mme la Présidente.

Les élections communales sont maintenant derrière nous : Mme la Présidente félicite les personnes élues et remercie très sincèrement toutes les personnes qui ont accepté de se mettre en liste. Elle les remercie pour leur enthousiasme et leur envie de s'engager pour la communauté. Mme Nicole Lachat a pris connaissance, avec regret, que plusieurs membres du Conseil général actuel ne participeront plus aux débats de la nouvelle législature. Elle tient à leur dire que d'avoir fait leur connaissance, d'avoir travaillé avec eux, a été très enrichissant et que ce fut de belles rencontres.

Mme la Présidente passe ensuite aux courriers reçus :

- Copie du courrier de l'Association des sociétés locales de Bassecourt, du 22 octobre 2017 et adressé au Conseil communal. Elle a également reçu une copie du courrier de réponse du Conseil communal, daté du 6 octobre 2017.
- Toujours en rapport avec celui-ci, le Football-club Bassecourt a remis à Mme Nicole Lachat une copie de son courrier adressé à l'ADSL.
- Suite à la décision du bureau en début des communications, Mme la Présidente a reçu un courrier de M. Michel Saner par lequel il exprime ne pas soutenir la démarche du bureau pour la publication d'un communiqué, la jugeant « ni conforme à la législation, ni opportune, car elle représenterait un dangereux précédent. »
- Le 9 octobre 2017, Mme la Présidente a reçu la démission de M. Jean-François Bertholet de la commission des finances et impôts avec effet immédiat.

Mme la Présidente a reçu les invitations suivantes :

- ✓ 30^{ème} anniversaire de l'Association de l'Aide Suisse à l'enfance Haïtienne, qui s'est déroulée le samedi 30 septembre 2017 à Glovelier. Elle y a participé avec grand plaisir.
- ✓ Journée de rencontre des bureaux des Conseils de Ville et des Conseils généraux, le samedi 30 septembre 2017. Cette journée très intéressante a été organisée par le Conseil de Ville de Saint-Imier et nous a permis de découvrir cette ville et de partager avec d'autres collègues.
- ✓ Invitation au 20^{ème} anniversaire de la Maison de l'Enfance de Haute-Sorne (nouvelle appellation de la crèche-garderie). Cette journée a eu lieu le 21 octobre 2017 et elle y a participé.
- ✓ Invitation à la journée des aînés de Haute-Sorne qui aura lieu le samedi 28 octobre 2017 à Bassecourt.

- ✓ Invitation au vernissage pour la sortie du livre « Bassecourt, histoire de mon village » reçue de la société d'embellissement de Bassecourt-Berlincourt.

Communications de M. le Maire Jean-Bernard Vallat :

« M. le Maire donne une information sur l'enquête de la commission cantonale des finances (CFI) et le communiqué du Gouvernement. Le rapport du CFI et le communiqué du Gouvernement ont fait l'objet d'une analyse de la majorité des membres du Conseil communal et nous avons des remarques à faire et des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec l'organe de contrôle.

Plusieurs erreurs ou dysfonctionnements qui nous sont reprochés ne sont pas acceptables et nous allons encore faire des analyses avec des professionnels et des juristes pour démontrer que la responsabilité du Conseil communal n'est pas engagée.

Quelques points importants doivent être précisés :

1. LPP

Concernant la LPP : pour certains membres du Conseil communal, particulièrement les indépendants, nous avons appliqué à la lettre ce qui nous a été proposé pour notre Prévoyance et nous avons appliqué avec l'accord de chacune et chacun, ce qui était juste et mettait sur un pied d'égalité chaque membre du Conseil communal. Nous avons également demandé l'avis de la Caisse de compensation qui nous a validé cette manière de procéder !

Au moment d'établir les prestations LPP, nous avons la situation suivante :

- *Des retraités*
- *Des pré-retraités*
- *Des indépendants*
- *Une femme au foyer*
- *Des personnes avec emplois multiples et avec un taux d'activité différent.*

L'aide d'un conseiller professionnel était indispensable. Aucune personne n'a été avantagée ou lésée, mais des traitements différents ont été appliqués. Nous allons encore le démontrer bientôt.

2. Travaux à l'école primaire

Les adjudications des travaux du bâtiment de l'école primaire de Bassecourt ont été faites sur les propositions de la commission de construction et sous la surveillance d'un bureau technique fiable et ayant une grande expérience dans ces domaines si complexes des marchés publics.

M. le Maire précise que le Conseil communal et il espère aussi la commission de construction, a toujours voulu que le travail effectué dans nos bâtiments soit réalisé par des entreprises de notre commune ou en tout cas de notre région. Plus de 85 % des travaux attribués pour cette rénovation ont été donnés à des entreprises de notre commune. A la satisfaction générale de tous les acteurs de cette rénovation et des entreprises engagées. Une bonne répartition a toujours été trouvée et appliquée. Les conséquences qu'il pourrait y avoir sur ces dénonciations sont que la commune soit pénalisée financièrement avec les subventions. Pour la majorité des membres du Conseil communal et pour tous les bénéficiaires de cette rénovation, les délais sont respectés, tout se passe bien et les artisans sont satisfaits. C'est la seule chose qui compte actuellement.

3. FC Bassecourt

Concernant le FC Bassecourt, nous ne sommes pas mis en cause sur l'affectation de l'argent versé ! Nous avons simplement voulu donner la possibilité à ce club de pouvoir militer en 1^{ère} ligue et régulariser une situation déficitaire de ce club par rapport aux autres clubs de la commune.

4. Route de Soulce

Concernant la route de Soulce, ce dossier date encore du canton de Berne, imaginez un peu... et la reprise de ce dossier par les autorités de Haute-Sorne s'est fait avec les travaux publics.

Conclusion : cette affaire n'est peut-être pas terminée, mais aura en tout cas donné une mauvaise image de notre commune et M. le Maire est convaincu que cela faisait partie d'une stratégie bien établie pour affaiblir les autorités en place. »

M. le Maire Jean-Bernrd Vallat félicite les personnes élues lors des élections communales.

M. le Maire annonce que le versement des subsides aux sociétés locales interviendra au mois de novembre 2017.

M. le Maire communique que le bilan de législature a été distribué en tous-ménages. Ce fascicule montre ce qui a été fait comme travail durant cette législature.

Par rapport à la publicité d'un parti politique sur le clin d'œil, M. le Maire réagit en rappelant que ce périodique est apolitique, réalisé pour les artisans et commerçants de Haute-Sorne. Jusqu'à présent, cela ne s'est jamais fait.

4. Questions orales.

M. Michel Saner (groupe PDC) relève l'excellent article paru ce jour dans le Quotidien jurassien, avec la nouvelle mouture du Conseil communal. M. Saner se dit surpris par le rapport de la commission des finances (CFI), il espère que ses collègues ont fait une analyse. Il souligne que « malgré les attaques incessantes du Conseil communal, Nicole Eggenschwiler a été brillamment réélue à sa fonction de conseillère communale avec l'un de ses colistier. Il appartiendra désormais aux élus de travailler ensemble dans l'intérêt de la commune. M. Saner constate avec consternation que cela ne semble pas être l'attention des membres actuels du Conseil communal, qui s'entêtent à vouloir continuer dans la direction qu'ils ont choisie jusqu'ici. Cela est profondément irrespectueux de la volonté populaire qui a plébiscité leur collègue (Nicole Eggenschwiler) et a même porté sa liste en tête devant toute les formations politiques traditionnelles au Conseil communal. M. Michel Saner ajoute qu'il faut accepter le vote populaire et non pas se complaire dans des logiques de vengeance après avoir été battu ! Comme on dit « le contraire serait profondément irrespectueux de la démocratie ». Comme peut-on s'entêter à vouloir se disculper par rapport aux résultats d'une enquête qui pourtant sont très claires sur plusieurs points, à savoir par exemple la loi sur les marchés publics violée, les pratiques LPP qui selon le service juridique de l'État lui paraît être un abus de droit. Pour ceux qui n'ont pas lu le rapport final du CFI, M. Saner les enjoint de s'y plonger. M. Michel Saner demande si le Conseil communal va accepter ses fautes et repartir sereinement lors de la prochaine législature ?

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que M. Saner vient plutôt de faire un plaidoyer. M. le Maire ne sait pas quelles menaces a fait le Conseil communal. Une chose est sûre, il ne désire pas revivre pendant cinq ans ce que l'on a vécu, ce n'est pas possible. Il souligne que l'ensemble des conseillers communaux en place ont été brillamment réélus. Le Conseil communal va poursuivre le travail qu'il a commencé et ajoute que l'ensemble des membres du Conseil communal devra faire un effort pour travailler ensemble. M. le Maire regrette la campagne faite de critiques de la part de ses adversaires.

M. Michel Saner (PDC) n'est pas satisfait.

M. Olivier Boillat (groupe PDC) demande quelle ligne va adopter notre commune par rapport à la rédaction du journal Clin d'œil. Quels sont les objectifs et combien de pages sont réservées à la commune ? Il demande également qui finance et rédige ce journal ?

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond qu'il sera important d'avoir une discussion avec le rédacteur et éditeur qui est l'imprimeur Philippe Cattin. Il rappelle que nous sommes surtout à la recherche d'un ou de deux rédacteurs. Le Conseil communal serait toujours d'accord de participer. Le Conseil communal aimerait aussi que le travail du Conseil général soit relaté. Des démarches sont en cours avec un groupe de travail pour trouver des solutions.

M. Olivier Boillat (groupe PDC) est satisfait.

Avant de passer au point n° 5 de l'ordre du jour, à la demande du Conseil communal, Mme Nicole Lachat demande une interruption de séance de 5 minutes. Les membres du Conseil général acceptent.

Le Conseil communal demande aux groupes un changement de date des séances. Il n'est pas possible de présenter les deux règlements sur l'eau le mardi 14 novembre 2017, les délais sont trop courts. Le Conseil communal demande donc le report du Conseil général d'une semaine, soit au mardi 21 novembre 2017, ce qui laissera plus de temps pour préparer les documents. Les groupes acceptent ce report de date.

M. le Maire remercie les groupes politiques de leur compréhension, ajoutant que le dossier est complexe et agir dans la précipitation serait source d'erreur.

5. Informations au sujet des projets de règlements suivants :

- règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).
- règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).

M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable des services communaux, présente le projet. Ces nouveaux règlements qui seront adoptés par le Conseil général découlent de la Loi cantonale sur les eaux. Nous sommes la première commune à les présenter. M. Crétin ajoute que nous avons travaillé avec les communes de Delémont et Porrentruy. Lors de la présente séance, le Conseil général reçoit une information sur les deux règlements et ne prend aucune décision.

Ensuite, M. Mirco Bellè présente les deux règlements à l'aide d'un power-point.



A l'issue de la présentation, la discussion est ouverte et quelques questions sont posées.

Le document de présentation (powerpoint) peut être consulté sur le site internet www.haute-sorne.ch et est annexé au présent procès-verbal.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Nicole Lachat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme Nicole Lachat lève la séance à 21h30 et donne rendez-vous à la prochaine séance qui aura lieu le mardi 21 novembre 2017.

Glovelier, le 24 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La Présidente	Le Secrétaire
	
Nicole Lachat	Gérald Kraft